



UCL
Programme
d'études
2024 - 2025

Mineure en technologies numériques et société

Table des matières

Introduction

MINSTIC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Bloc
annuel

2 3

○ LCOMU1241	Projet STIC	Thibault Philippette	PR [q1+q2] [15h+30h] [10 Crédits] 🌐	X	X
-------------	-------------	----------------------	-------------------------------------	---	---

○ Cours au choix (5 crédits)

L'étudiant complètera sa mineure par 5 ECTS de cours au choix selon les orientations.

⊗ LCOMU1239	Analyse des dispositifs médiatiques	Jerry Jacques Camille Tilleul	PR [q2] [22.5h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LCOMU1327	Méthodes d'évaluation d'un dispositif médiatique	Mathieu Zen (supplée Suzanne Kieffer)	PR [q1] [22.5h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LCOMU1312	Technologies et communication	Antonin Descampe	PR [q1] [22.5h+10h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LINFO1101	Introduction à la programmation	Kim Mens Siegfried Nijssen Charles Pecheur	PR [q1] [30h+30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LINFO1311	Interface homme-machine	Jean Vanderdonckt	PR [q2] [30h+15h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LCOMU1330	Ethique de la communication	Bertrand Henne	PR [q2] [22.5h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LCOMU1322	Droit des médias et de la communication	François Jongen	PR [q1] [30h] [4 Crédits] 🌐	X	X

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

2. Admission à la mineure

Non pertinent

3. Inscription à la mineure :*En deuxième bloc annuel*

Une inscription en deuxième bloc annuel du programme de bachelier via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à la mineure. (L'étudiant doit d'abord être en deuxième bloc annuel avant de s'inscrire à la mineure.)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à la mineure via son bureau virtuel (accéder au portail, s'identifier, cliquer sur "mon bureau",...)

L'étudiant qui recommence son deuxième bloc annuel est automatiquement ré-inscrit.

En troisième bloc annuel

Lors de leur inscription en troisième bloc annuel du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de la mineure entamée en deuxième bloc annuel. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième bloc annuel du programme de bachelier.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

4. Vérification de l'inscription à la mineure

L'étudiant consultera l'évolution de sa demande sur son bureau virtuel comme pour son inscription.

5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter son conseiller aux études.